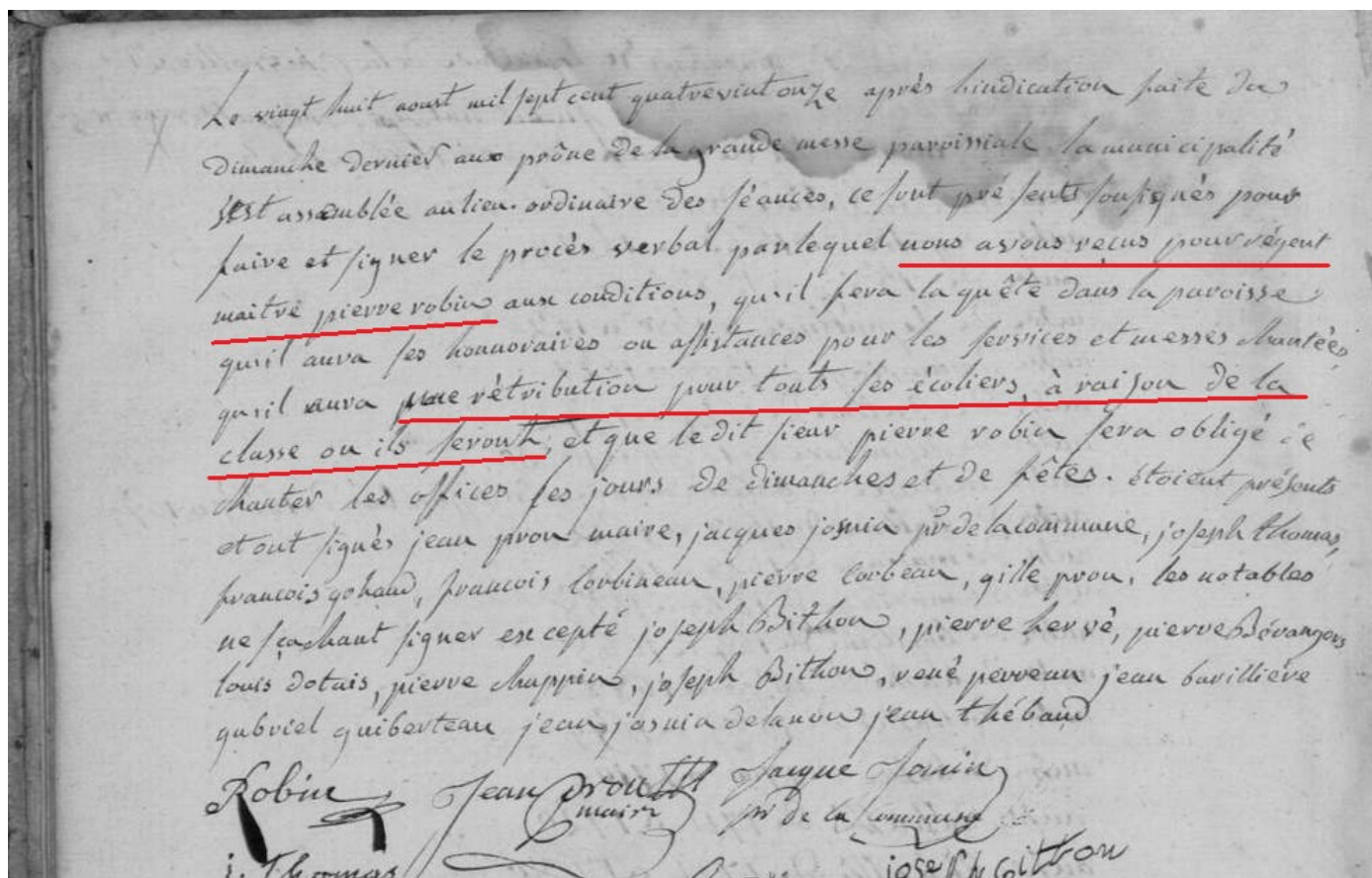


LES DÉBUTS DE
L'ÉCOLE PUBLIQUE
À LA CHEVROLIÈRE
1791 - 1901

Patrick AMELINE
historien local

Texte et documents inédits - 2026

Faisant suite à une délibération municipale du 17 septembre 1790 qui demandait « *l'établissement d'une école pour les enfants, surtout pour les pauvres* », la municipalité de Jean Prou nomma et installa, le 28 août 1791, son premier « *régent* » (maître d'école), Pierre Robin :



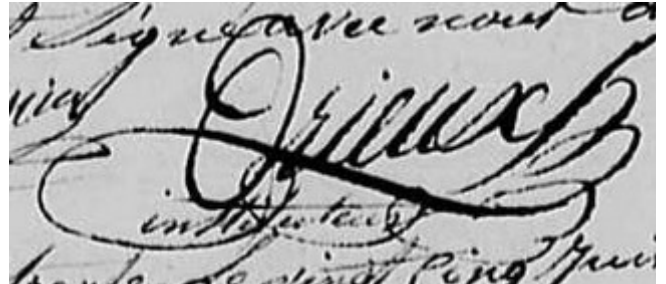
Extrait du registre des délibérations municipales de La Chevrolière, année 1791 (ADLA)

Il se voit confier la charge « *aux conditions qu'il fera la quête dans la paroisse, qu'il aura ses honoraires pour les services et messes chantées, qu'il aura une rétribution pour tous les écoliers, à raison de la classe où ils seront, et qu'il sera obligé de chanter les offices les jours de dimanches et de fêtes* ». Il semble que Pierre Robin n'ait pas trouvé ces conditions assez avantageuses puisqu'il abandonne la tâche au bout de quelques mois. Dès le 29 janvier 1792, il est remplacé, comme régent et comme chantre, par Jérôme Ripoché, déjà secrétaire-greffier de la commune.

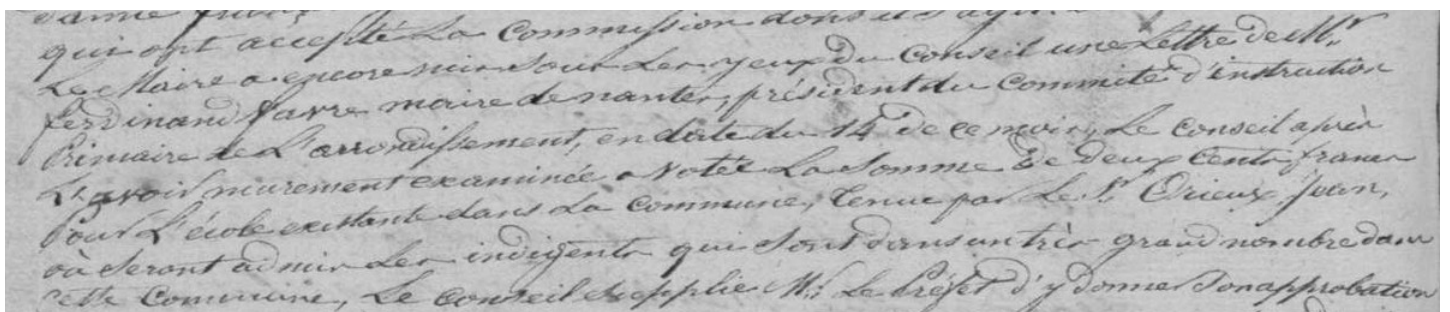
Cependant, le citoyen Ripoché ne fit pas non plus de vieux os dans la place. Révoqué en décembre de la même année, « *parce qu'il était continuellement avec les ennemis de la République, tenait des propos très indécents* », il est remplacé par Jean Béranger « *plus citoyen et plus circonspect* ». Ce troisième « *régent* » en moins de dix-huit mois n'aura toutefois guère le temps de goûter aux joies de l'enseignement puisque dès mars 1793 éclate la guerre civile qui met un terme à cette première expérience scolaire...

Après la Révolution et la guerre de Vendée, La Chevrolière se remet lentement de ses malheurs. Il faut attendre 1825 pour voir réapparaître une école dans la commune, à Passay. Cette école privée a été ouverte par un jeune homme originaire de Tréjet, Jean Orioux. Après son mariage avec Marie Guillou, en 1830, il vient s'installer au bourg et y transfère son école qui se tient, comme il était de règle à l'époque, dans sa maison d'habitation.

Mais en 1833 est votée la loi Guizot qui oblige chaque commune à ouvrir une école primaire élémentaire de garçons, à pourvoir à son entretien et à celui d'un instituteur. Cette loi sera étendue à l'instruction des filles en 1836.

A close-up of a handwritten signature in dark ink, likely belonging to Jean Orioux, the teacher mentioned in the text. The signature is written in a cursive style typical of the early 19th century.

Pour satisfaire à ses devoirs, la municipalité de La Chevrolière décide, conformément à une possibilité reconnue par la loi, de subventionner l'école de Jean Orioux qui devient ainsi « école publique ». La commune paiera désormais le loyer de la « maison d'école » et versera un traitement à « l'instituteur communal », à charge pour lui d'accueillir gratuitement quelques élèves « indigents » (22 en 1833) dont la liste sera fixée chaque année par la municipalité.

A photograph of a handwritten document, an excerpt from the municipal deliberation register of La Chevrolière dated 27 May 1833. The text is written in cursive and describes the council's decision to fund the school and pay the teacher.

Extrait du registre des délibérations municipales de La Chevrolière, 27 mai 1833 (ADLA)

Transcription : « Le Maire a encore mis sous les yeux du conseil une lettre de M^R Ferdinand Favre, maire de Nantes, président du comité d'instruction primaire de l'arrondissement, en date du 14 de ce mois. Le conseil après l'avoir sérieusement examinée a voté la somme de deux cents francs pour l'école existante dans la commune tenue par le S^R Orioux Jean, où seront admis les indigents qui sont dans un très grand nombre dans cette commune. Le conseil supplie M^R le Préfet d'y donner son approbation »



En 1843 déjà, la municipalité de Pierre Béranger avait envisagé la construction d'une école et d'une mairie à l'emplacement des actuels immeubles de la rue du Clos des Rosiers. Devant le refus de vente du propriétaire des terrains, la commune s'était tournée vers une parcelle de 32 ares située « *dans la pièce de la Garne* » à la limite sud du bourg, au carrefour des routes de Saint Philbert et du Bignon. Un plan et un devis sont dressés en 1846 mais le projet, beaucoup trop coûteux, est aussitôt abandonné.

Avec l'avènement du Second Empire, un nouveau Maire est nommé par le Préfet. Un notable bonapartiste, médecin de son état, établi rue des Halles à Nantes, mais aussi « châtelain » de l'Héronnière, Adolphe Couprie, est nommé en 1852. Dès son arrivée, il acquiert, au nom de la commune, le terrain déjà convoité par son prédécesseur. Il faudra toutefois attendre 1854 pour que les « *secours financiers* » soient débloqués et que l'architecte du département, François Liberge, donne un avis favorable définitif. Le chantier est mis en adjudication le 17 juillet 1854 et le marché est remporté par un entrepreneur du nom d'Auguste Guillet. Les travaux s'étalent sur 18 mois et leur réception définitive a lieu, en présence de l'architecte, le 11 février 1856.



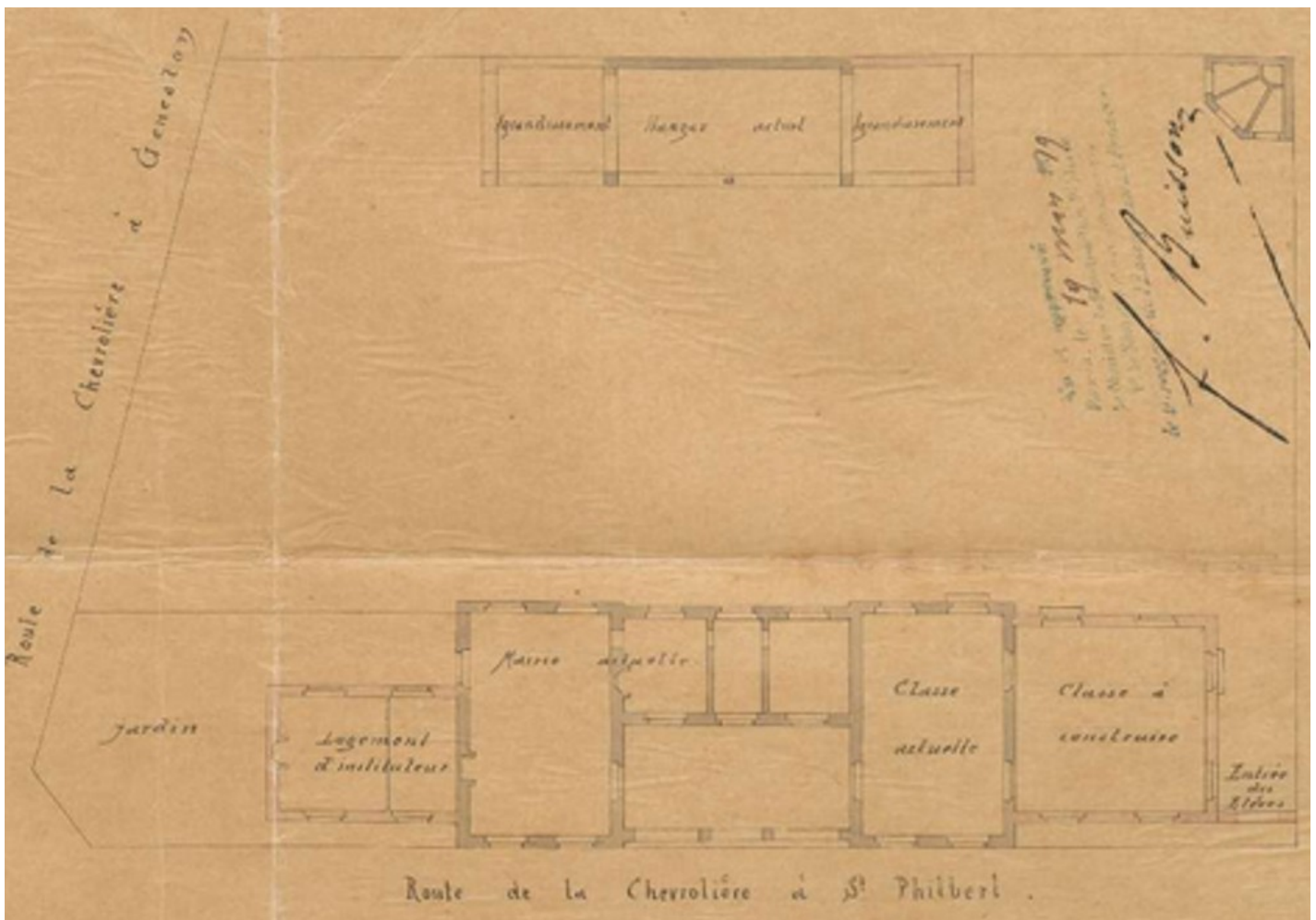
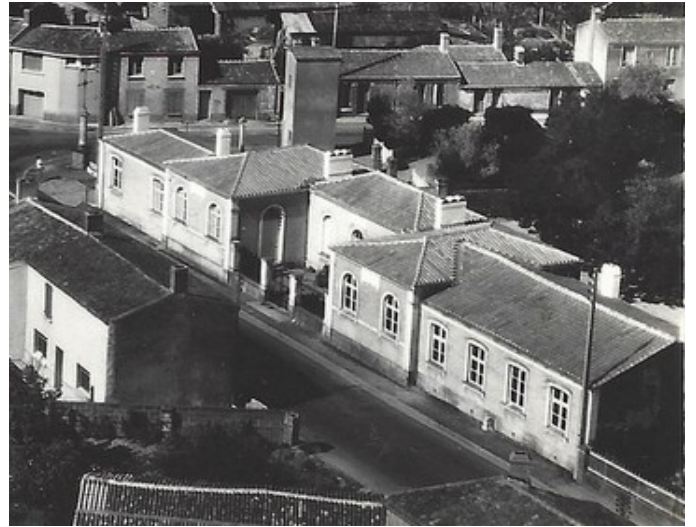
Le nouveau bâtiment entre alors en fonction, mais l'école n'accueille que les garçons dont le maître est toujours Jean Orioux. Ce dernier est remplacé, à sa mort, en 1864, par Armand Hillereau (1843-1906) qui y exerce jusqu'à sa retraite, en 1893, avant d'être élu Maire en 1897.

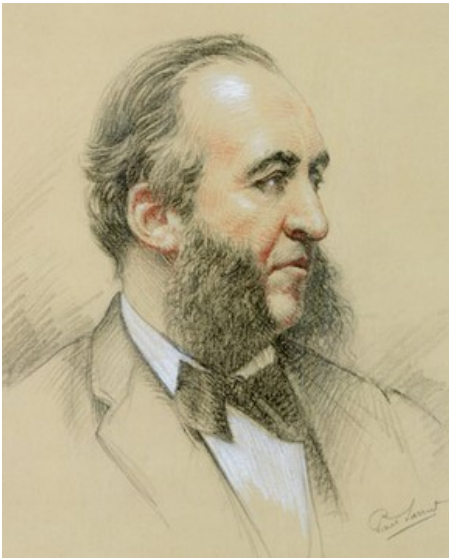
Des travaux et des transformations ponctuent les vingt années qui suivent l'ouverture. Il faudra, par exemple, attendre 1860-1861 pour qu'un puits (toujours visible) soit creusé dans la cour de récréation pour approvisionner l'école en eau. Dès 1877, la salle de classe s'avère trop petite. Prévus pour 70 élèves, elle en accueille déjà 100 ! Il est alors décidé de construire une deuxième classe et un logement de fonction pour les maîtres. Les travaux seront confiés à un entrepreneur chevrolin, Julien Brochet, et seront achevés en novembre 1879. La capacité d'accueil de l'école communale est ainsi portée à 129 élèves... alors que, déjà, le Maire évalue à 140 le nombre de garçons en âge de la fréquenter !

L'année suivante, on commande à des artisans chevrolins, la construction d'un mur de clôture du côté nord car « *la cour de l'école de garçons est ouverte sur le champ de foire* » (actuel parking de la rue Alfred Lemaître) ! Les maçons Léon Bachelier et Jean Neveux, le menuisier Jules Janeau et le forgeron Pierre Macé édifient mur et portail en 1881.

Ci-contre, la mairie-école (années 1950).

Ci-dessous, extraits des plans de 1877 établis pour l'agrandissement de l'école (ADLA)





Deux lois, votées à l'initiative du ministre Jules Ferry, vont bouleverser l'enseignement primaire et son organisation. Ces changements d'ampleur vont entrer progressivement dans les faits entre 1881 et 1883 et avoir des répercussions notables jusque dans les moindres communes.

La loi Ferry du 16 juin 1881 établit la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. Mais celle du 28 mars 1882 est la plus célèbre des deux. Voici le contenu des principaux articles de cette seconde loi :

- L'article premier modifie les programmes du primaire : l'enseignement religieux est supprimé et remplacé par l'enseignement moral et civique.
- L'article deux prévoit un jour libéré par semaine (le jeudi) pour permettre aux parents qui le souhaitent de faire donner aux enfants un enseignement religieux, « *en dehors des édifices scolaires* ».
- L'article trois supprime tout droit d'inspection des écoles par les représentants des cultes.



- L'article quatre précise que l'instruction devient obligatoire, de 6 à 13 ans, mais qu'elle peut aussi être dispensée dans des établissements privés ou par les familles.

Désormais, l'enseignement primaire est donc obligatoire et, pour les écoles publiques, gratuit et laïque. Il concerne, sans distinction, les garçons et les filles.

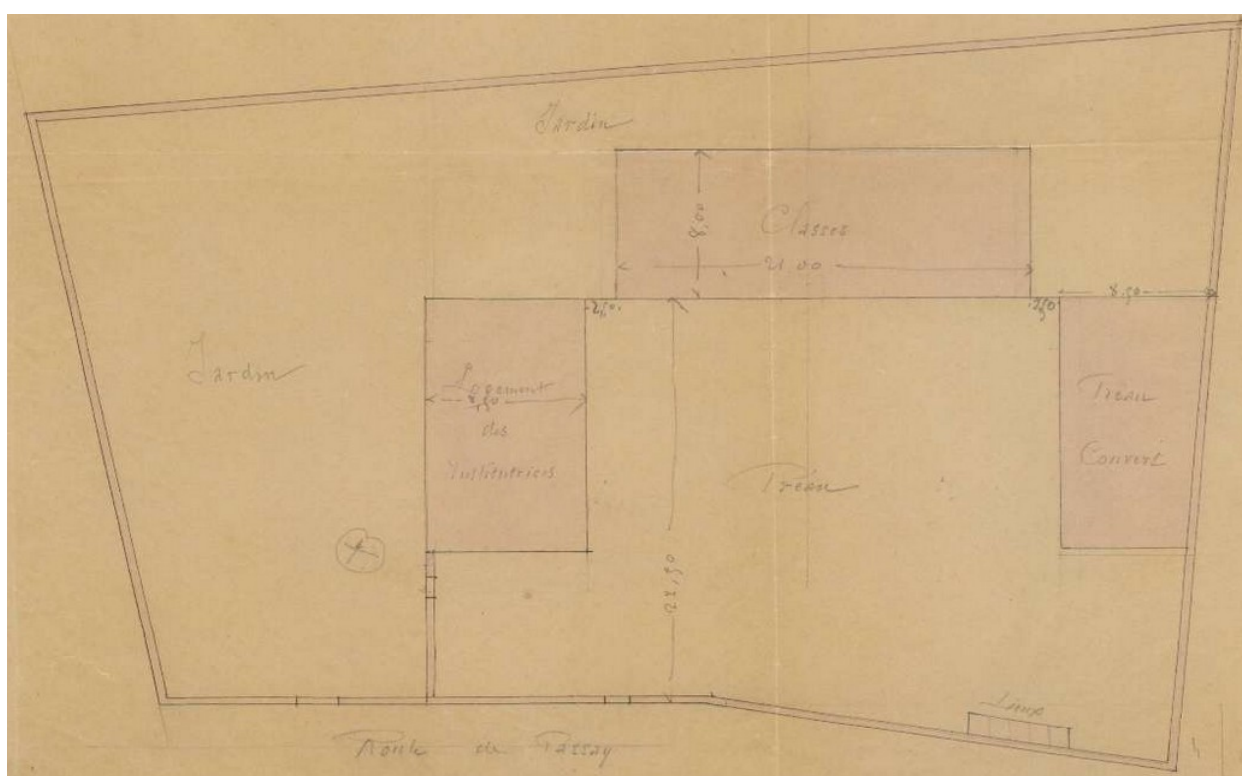
De 1836 à 1856, l'école publique de La Chevrolière était mixte, par nécessité, ce qui était toléré par la loi Guizot. Cependant, en 1856, comme on l'a vu, on décida de réserver la nouvelle mairie-école aux garçons tandis que les filles étaient confiées à des religieuses de Saint François, venues de Saint Philbert, et installées à la Maison Montfort.

Cette situation dura jusqu'aux années 1880, époque à laquelle la commune fit construire une nouvelle école, « *route de Passay* » (actuelle rue du Stade), grâce à une forte subvention de l'État obtenue par l'entregent de François Guillou, le dernier « fermier du lac », auprès du Préfet Anatole Catusse... La première pierre fut posée le 29 juillet 1883 et l'école ouvrit à la rentrée 1884 avec Rosalie Halgand comme institutrice. En 1885, elle comptait 52 élèves.

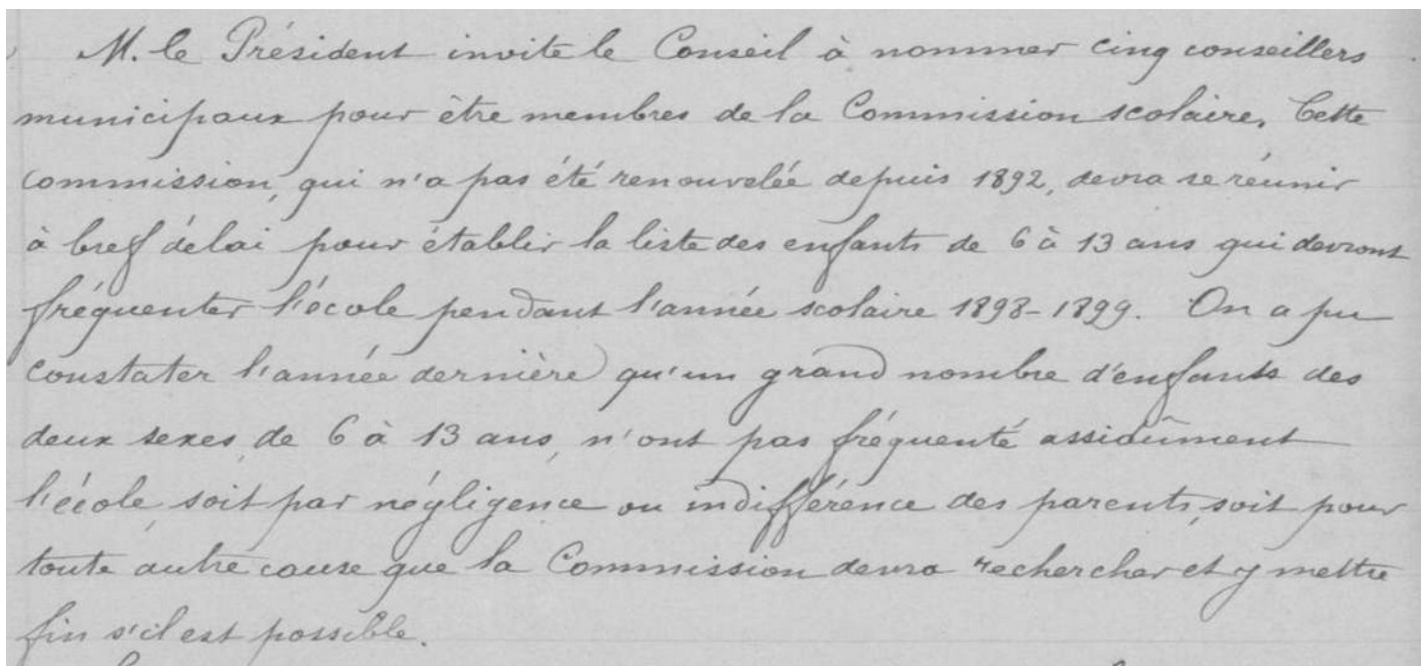
Ci-contre, l'école des filles dans les années 1950 (à l'arrière-plan, la laiterie Gautier).

Son ouverture, dès 1884, en a fait l'une des toutes premières écoles laïques de filles du département.

Ci-dessous, le plan de l'école des filles, par l'architecte Chenantais (ADLA).



La première difficulté à laquelle se heurte l'école de Jules Ferry concerne la fréquentation et l'assiduité scolaire comme le montre le document ci-dessous. Les causes, que la commission scolaire se promet d'explorer, en sont multiples : c'est d'abord la participation des enfants à de nombreuses tâches agricoles, participation que les parents jugent indispensable, c'est ensuite la mise en doute de l'intérêt des apprentissages qu'offre l'école, c'est enfin son éloignement pour beaucoup d'enfants : la commune est étendue, l'habitat très dispersé et les enfants vont à pied. En 1888, on verra même des habitants de la Bûchetière réclamer une « école de hameau »...



M. le Président invite le Conseil à nommer cinq conseillers municipaux pour être membres de la Commission scolaire. Cette commission, qui n'a pas été renouvelée depuis 1892, devra se réunir à bref délai pour établir la liste des enfants de 6 à 13 ans qui devront fréquenter l'école pendant l'année scolaire 1898-1899. On a pu constater l'année dernière qu'un grand nombre d'enfants des deux sexes, de 6 à 13 ans, n'ont pas fréquenté assidûment l'école, soit par négligence ou indifférence des parents, soit pour toute autre cause que la Commission devra rechercher et y mettre fin s'il est possible.

Extrait du registre des délibérations municipales de La Chevrolière, août 1898 (ADLA)

En 1901 encore, François Fraslin, instituteur à l'école des garçons depuis six ans et qui s'apprête alors à la quitter, livre un constat amer sur la scolarisation des enfants à l'école publique de La Chevrolière :

« L'instruction avance lentement ; elle est peu en honneur. Les progrès, bien qu'ils existent, sont moins sensibles que dans d'autres communes. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? À peine les élèves ont-ils 10 à 11 ans qu'ils sont retirés de l'école, où d'ailleurs la fréquentation est déjà mauvaise. La loi sur l'obligation scolaire est considérée comme lettre morte en ce pays. »

Telle apparaît la situation de l'école publique de La Chevrolière au tournant du siècle, peu avant que la loi Combes de 1904 sur la suppression de l'enseignement congréganiste, puis la loi Briand de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, ne réveillent les vieilles blessures du temps de la Révolution et n'entraînent une « guerre scolaire » entre école publique et école privée qui allait durer tout au long du XXème siècle.

1 - Le recensement de 1872 est le seul qui donne des indications sur l'alphabétisation de la population ; en voici la traduction statistique :

Degré d'instruction de la population chevroline en 1872

(en pourcentage de la population totale)

Âge/sexe	Analphabètes		Sachant lire		Dont sachant écrire	
	masculin	féminin	masculin	féminin	masculin	féminin
< 6 ans	8,23	6,21	-	-	-	-
6 - 20 ans	6,31	6,97	8,20	6,26	5,75	4,19
> 20 ans	14,42	16,32	13,29	13,79	10,56	5
TOTAL 1	28,96	29,5	21,49	20,05	16,31	9,19
TOTAL 2	58,46 %		41,54 %		25,5 %	

2 - Premiers instituteurs et premières institutrices des écoles publiques de La Chevrolière (1832-1901) :

Dates	Instituteur	Adjoint ¹	Institutrice	Adjointe ou stagiaire
1832	Jean ORIEUX			
	École des garçons		École des filles	
1856	Jean ORIEUX		[Marie Corbineau et les sœurs de St François]	
1864	Armand HILLEREAU			
1881	Lois Ferry : l'école publique devient laïque, gratuite et obligatoire			
1881	Armand HILLEREAU	Guerrier-Buffard-Douaud-Boixel-Baron-Bécigneul-Droniou-Dulain	[Marie Corbineau et les sœurs de St François] ²	
1884			Rosalie HALGAND	Saupin, Duffieuc
1892			Honorine FLOCH	Maillard, Cosset
1893	Édouard GILLET	Mme Marie Léontine Gillet	Fernande BOYER	Lepommeleuc, Videau, Genêt
1894				
1895	François FRASLIN	Mme Marie-Stéphanie Fraslin		
1896				
1901	Pierre HALGAND	Mme Émilie Halgand	Rosalie FRAUD	Lebail, Gousseau, Cantin, Chauvel, Gallon

1 : en 1899, création d'un poste de 2ème adjoint occupé par Georges Morel puis Jean-Baptiste Josnin.

2 : par convention avec la Municipalité, dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle école.

1^{re} DIVISION. — 1^{er} BUREAU*Avis administratif***DÉCLARATION D'ASSOCIATION**souscrite en conformité de l'art. 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901(Extrait du *Journal Officiel* du 27 janvier 1946)

« Association des Amis de l'Ecole publique de la Chevrolière »

But : Œuvres scolaires, post-scolaires et périscolaires.*Siège* : Ecole publique de la Chevrolière.1^{re} DIVISION. — 1^{er} BUREAU*Avis administratif***DÉCLARATION D'ASSOCIATION**souscrite en conformité de l'art. 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901(Extrait du *Journal Officiel* du 1^{er} février 1946)

« Association générale des Etudiants de Nantes »

But : Union et entraide entre étudiants.*Siège* : 2, rue Garde-Dieu, Nantes.(Extrait du *Journal Officiel* du 6 février 1946)Arrêté du 1^{er} janvier 1946**AVIS DE CONCOURS**

Un concours sera ouvert le 30 avril 1946 pour le recrutement de 140 rédacteurs de Préfecture. Le nombre des emplois réservés aux candidats du sexe féminin ne pourra excéder 30.

Les épreuves écrites auront lieu au chef-lieu du Commissariat régional de la République et les épreuves orales à Paris.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 mars 1946 au Cabinet du Commissaire de la République.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Préfecture, 2^e Division, Bureau du Personnel.

1^{re} DIVISION. — 1^{er} BUREAU*Circulaire*

Nantes, le 19 février 1946.

Le Préfet de la Loire-Inférieure,
à MM. les Maîtres du Département (en communication à MM.
les Sous-Préfets).

Objet : Dénombrement de la population.*Réf.* : Circulaire ministérielle du 1^{er} décembre 1945.

Un décret du 22 septembre 1945 a fixé au 10 mars 1946 la date à laquelle aura lieu, dans toute la France, le dénombrement de la population.

La Direction régionale du Service national des Statistiques vous a adressé, en même temps que les imprimés nécessaires, une instruction ministérielle donnant toutes indications en ce qui concerne l'organisation, par vos soins, des opérations.

IL Y A 80 ANS...

Acte de naissance de l'association des Amis de l'École Publique de La Chevrolière

27 janvier 1946

1^{re} DIVISION. — 1^{er} BUREAU*Avis administratif***DÉCLARATION D'ASSOCIATION**souscrite en conformité de l'art. 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901(Extrait du *Journal Officiel* du 27 janvier 1946)

« Association des Amis de l'Ecole publique de la Chevrolière »

But : Œuvres scolaires, post-scolaires et périscolaires.*Siège* : Ecole publique de la Chevrolière.

Extrait du Registre des actes administratifs de la Préfecture de Loire-Inférieure

25 février 1946 (n° 9), page 188 (ADLA).

Ecole publique La Chevrolière – Dates importantes

1698 Ancien régime : Les écoles sont entièrement entre les mains de l'Église, qui les dirige, les finance et recrute les maîtres. Au XVII^e siècle, les congrégations enseignantes se multiplient, la plus importante pour l'enseignement de base des enfants pauvres est l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, fondé en 1680. Mais avant la Révolution, les choses commencent à bouger, sous l'influence de la philosophie des Lumières : en 1762, les Jésuites sont expulsés de France. C'est alors que les premières voix se font entendre pour demander la création d'une Éducation nationale détachée de l'Église et dirigée par l'État.

17 09 1790 1^{ère} délibération du 1^{er} Conseil Municipal de La Chevrolière, une ligne indique
« ... Qu'il serait très nécessaire d'avoir dans notre paroisse une école pour les enfants surtout pour les pauvres. »

1790 – 1795 Révolution : Les plans de Talleyrand (1791) et de Condorcet (1792) qui prévoyaient gratuité, laïcité et généralisation de la scolarisation sont progressivement abandonnés faute de moyens. L'obligation scolaire disparaît très vite avec les décrets Lakanal (1794). La gratuité n'est plus envisagée avec la loi Daunou (1795) et l'instituteur sera désormais payé par les communes.

01 05 1802 1^{er} Empire : Les écoles primaires sont au bon soin des communes et des congrégations religieuses notamment celle des Frères des Ecoles Chrétiennes, à nouveau autorisées à enseigner en 1810.

10 05 1806 Loi Fourcroy : il met en œuvre un projet original, en instituant un enseignement d'État non pas contre mais avec l'Église. Le principe de liberté de l'enseignement est maintenu, mais les écoles privées sont placées sous le contrôle de l'État et elles ne peuvent être ouvertes par les particuliers sans autorisation préalable. À l'inverse, tous les établissements publics enseignent la religion et assurent le culte. Il s'agit en réalité d'un monopole à base confessionnelle.

29 02 1816 Restauration : Une ordonnance renforce le rôle de l'église dans les écoles primaires tout en imposant pour la première fois, aux instituteurs une « norme technique » mesurée par un brevet de capacité.

28 06 1833 Monarchie de Juillet : La Loi GUIZOT impose une école de garçons dans les communes de plus de 500 habitants, (c'est le cas de La Chevrolière) mais leur laisse les charges financières à cette obligation. La liberté d'ouvrir des écoles primaires privées est accordée

12 10 1843 Le Conseil Municipal de La Chevrolière consent qu'il soit construit une Maison d'école et décide qu'une portion du pré de la cure est convenable pour cette construction. Ce pré appartient aux héritiers de Pierre LHOMMELET.

30 11 1843 Refus des héritiers LHOMMELET de vendre le terrain (4440 m²) car le prix proposé est trop faible.

30 01 1848 Le Conseil Municipal examine les plans et devis de la Maison d'école présentés par M. COCHARD et vote à l'unanimité une somme de 8 000 F pour cette construction.

15 03 1850 II^{ème} République : La Loi FALLOUX remet en vigueur des dispositions de contrôle de l'école par l'Eglise, abandonnées par la monarchie de juillet. Elle supprime l'obligation de brevet de capacité pour les ecclésiastiques et crée la possibilité pour les communes, départements et l'Etat de verser des subventions aux Etablissements Libres. Elle donne à l'Église le régime le plus favorable qu'elle ait connu depuis 1789 : ainsi les écoles publiques ne sont plus obligatoires dans les communes où il y a une école libre.

06 02 1853 Le Maire, **Adolphe COUPRIE** présente au Conseil Municipal les plans et devis de l'architecte M. BARON pour la construction de la Mairie et la Maison d'école, le vote pour leur adoption recueille l'unanimité du Conseil.

Rentrée 1854 Ouverture de l'école publique de garçons.

10 04 1867 Second Empire : La Loi DURUY décide que les instituteurs des écoles publiques seront des laïcs et impose l'ouverture d'une école de filles dans les communes de plus de 500 habitants.

18 08 1867 Le Conseil Municipal émet l'avis qu'il soit préférable que l'école libre de filles tienne lieu d'école communale attendu que cette école satisfait quant à présent aux besoins de la population et que la commune n'est pas en mesure de créer une école communale. En conséquence le Conseil demande qu'il soit passé un traité avec le directeur de cette école.

1870 III^{ème} République

20 05 1877 Le Conseil Municipal dit qu'il est nécessaire de bâtir une nouvelle classe et un appartement pour un maître adjoint (Il y a 104 élèves pour un seul maître).

12 08 1877 Le Conseil Municipal approuve les plans et devis, de M. CHENANTAIS, d'une école et d'un logement pour un maître adjoint.

10 06 1881 Loi Jules FERRY : Elle institue la gratuité de l'école primaire publique et prescrit des titres aux maîtres des établissements privés.

20 11 1881 La commune de La Chevrolière se trouve dans la nécessité de faire un traité avec Mme l'institutrice libre qui s'engagerait à recevoir gratuitement dans ses classes toutes les petites filles de la commune, en âge de fréquenter l'école, jusqu'à ce qu'une école communale soit créée. Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à passer avec Mme CORBINEAU, institutrice libre, un tel traité.

28 03 1882 Loi Jules FERRY : Elle décide l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcisation des programmes de l'enseignement public (les crucifix sont retirés des écoles publiques à la rentrée d'octobre 1882).

21 05 1882 Création d'une Commission scolaire municipale de 5 membres en vertu des lois scolaires, ils sont chargés de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles, conformément à la loi.

12 11 1882 Création d'une Caisse des Ecoles en vertu des lois scolaires, le Conseil Municipal vote une somme de 40F pour l'alimenter.

25 02 1883 Le Conseil Municipal décide d'acquérir un terrain de 2400 m² situé route de la Petite Noë (rue du Stade actuellement) pour la construction d'une Maison d'école des filles.

29 07 1883 Cérémonie pour la pose de la 1^{ère} pierre de la Maison d'école des filles sous la présidence de M. le Préfet.

Rentrée 1884 Ouverture de l'école publique des filles.

11 10 1885 Le Conseil Municipal fait la demande d'un poste d'instituteur adjoint à l'école des filles devant le grand nombre d'élèves.

26 08 1888 Le Conseil Municipal refuse la demande de construction d'une école de hameau à la Buchetière.

26 08 1894 Le Conseil Municipal fait la demande d'un deuxième poste d'instituteur adjoint à l'école.

26 05 1895 Agrandissement de l'école et du logement de l'instituteur.

30 10 1886 Loi GOBLET : Elle impose un personnel laïc dans les écoles publiques.

17 08 1899 Adjudication de travaux d'agrandissement de la maison d'école de garçons.

22 02 1942 Sur les instructions du Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports relatives à l'organisation du contrôle médical dans les établissements d'enseignement scolaire, le Conseil propose la désignation de M. le Docteur DONET de Saint Philbert de Grand Lieu comme médecin contrôleur des écoles.

17 01 1946 Création de l'Amicale Laïque de La Chevrolière par Edouard BÉRANGER, Henriette DOUAUD, DOUAUD Joachim et Bernard François

10 1946	François HERVOUET est élu Maire	03 1971
1958	<u>Vème République :</u>	
08 02 1958	Aménagement d'une salle de classe à l'école des filles.	
07 09 1961	<u>Ramassage scolaire</u> : Le projet établi par les organisations de parents d'élèves est proposé au Conseil Municipal qui, après examen, décide, à l'unanimité, de l'adopter et d'en prendre la responsabilité sur le plan administratif et financier. Le ramassage sera effectué par les services de transports GROUSSIN de Saint Philbert de Grand Lieu et comportera 2 circuits.	
22 06 1962	Le Conseil Municipal autorise la gémination des écoles publiques et privées, cette situation de fait étant établie depuis plusieurs années.	
26 06 1967	Le Conseil Municipal décide des travaux d'aménagement du logement de l'instituteur et l'installation du chauffage central dans les locaux scolaires.	
08 11 1967	Le Conseil Municipal, émet un avis favorable unanime aux conditions de recrutement, de travail et de rémunération d'une femme de service pour la classe enfantine de l'école publique. Il décide également d'accorder à tous les élèves de la commune, le bénéfice de fournitures scolaires à raison de 10 F par élève pour l'année 1967.	
14 02 1970	L'acquisition des bâtiments de l'école maternelle publique envisagée par la société LacNor est refusée par le Conseil Municipal étant donné le prix trop faible proposé. En conséquence des travaux d'urgence seront entrepris avant la prochaine rentrée.	
03 1971	Robert THOMAS est élu Maire	06 1995
14 03 1973	Le Conseil Municipal décide la vente des bâtiments de l'école maternelle publique à la société LacNor, il décide de demander, à M. le Préfet, de bien vouloir autoriser la désaffectation de l'Ecole Publique dite « Ecole des Filles », à compter de la fin de l'année scolaire 1972 – 1973.	
12 10 1973	Le Conseil Municipal décide la construction d'un groupe scolaire public comprenant 5 classes primaires + un logement de fonction et 2 classes maternelles + un logement de fonction.	
Rentrée 1976	Ouverture du groupe scolaire public.	
13 09 1979	Mise en service du restaurant scolaire municipal ouvert à tous les enfants des écoles publiques et privées.	
10 09 1980	Le Conseil Municipal décide la construction d'un groupe scolaire maternel public.	
Rentrée 1982	Ouverture du groupe scolaire maternel public.	
07 06 1984	Le Conseil Municipal, suite à l'ouverture d'une 6 ^{ème} classe à l'école maternelle, décide, étant donné le peu de temps disponible, l'implantation d'un groupe de 2 classes dites "mobiles" ou préfabriquées dans l'enceinte de l'école.	
26 01 1989	Le Conseil Municipal décide de dénommer les deux écoles publiques. Groupe scolaire primaire : Adolphe COUPRIE Groupe scolaire maternel : Edouard BÉRANGER	
06 1995	Marie Joseph VEYRAC est élue Maire	03 2008
03 10 1998	Mise en service de 3 nouvelles classes à l'école A. COUPRIE.	
03 2008	Johann BOBLIN est élu Maire	
02 09 2015	Mise en service du nouveau restaurant scolaire municipal ouvert à tous les enfants des écoles publiques et privées.	

Dénomination des écoles

COUPRIE Adolphe Félix

22 ventôse an XI (13 mars 1803) Naissance à Nantes, 11 rue de Vertais
Fils de Louis Jean COUPRIE, commis, et de Marie Rose QUILLAUD, sans profession

29 mai 1827 Mariage à Nantes entre :
COUPRIE Adolphe Félix docteur en médecine, fils de feu Louis Jean COUPRIE, chirurgien, décédé à Burgos (Espagne) et de Dame Marie Rose QUILLAUD sa veuve, domicilié rue Douves Saint Nicolas 3^{ème} canton, d'une part
Et NORMAND Joséphine Louise sans profession, fille de Maurice Vincent Marie NORMAND, orfèvre, et de feu dame Renée Joséphine HERNAULT décédée à Nantes née le 23 frimaire an XII (15 décembre 1803) à Nantes et domiciliée chez son père rue Casserie 3^{ème} canton, d'autre part.

28 décembre 1836 Décès à Nantes, rue de la Barillerie de Joséphine Louise NORMAND épouse COUPRIE.

Août 1937 à Août 1840 – Conseiller Municipal de La Chevrolière

Septembre 1946 à Septembre 1848 - Conseiller Municipal de La Chevrolière

Août 1852 à Septembre 1860 – Maire de La Chevrolière (2 mandats)

Recensements de 1851 – 1856 – 1861 Adolphe COUPRIE est porté au village de l'Arsangle qui englobe le village de l'Héronnière qui ne figure pas sur les relevés.

En **1951** il est porté à son domicile la présence d'une domestique. En **1956**, présence de 2 domestiques. En **1861**, une seule domestique avec sa fille de 8 ans. Plus rien aux recensements suivants.

En **1946**, pas de trace au recensement alors qu'il est conseiller municipal. En **1941** une veuve COUPRIE est enregistrée comme propriétaire à l'Arsangle.

24 avril 1892 Décès à Nantes, 6 rue de Strasbourg

BÉRANGER Edouard Joseph Jean Marie

31 janvier 1882 Naissance à Passay
Fils de Jean Marie BÉRANGER, charpentier, et de Marie MÉTAYER sans profession

26 novembre 1906 Mariage à La Chevrolière entre :
BÉRANGER Edouard Joseph Jean Marie cordonnier, fils de Jean Marie BÉRANGER, charpentier né le 3 septembre 1846, et de Marie MÉTAYER sans profession, domicilié à Passay d'une part
Et GARREAU Armandine Reine Alexandrine sans profession née le 2 juillet 1883, fille de Pierre Martin GARREAU, pêcheur, né le 21 juillet 1849 et de Marie Reine CLOUET, journalière, née le 7 octobre 1847, domiciliée à Passay.

Edouard BÉRANGER était un fervent défenseur de l'école publique. Il a été le premier à organiser de nombreuses activités et voyages (sorties à la mer) pour les enfants des écoles publiques mais aussi pour leurs parents. Par ailleurs, il a œuvré au sein d'une association qui deviendra plus tard l'Amicale Laïque.

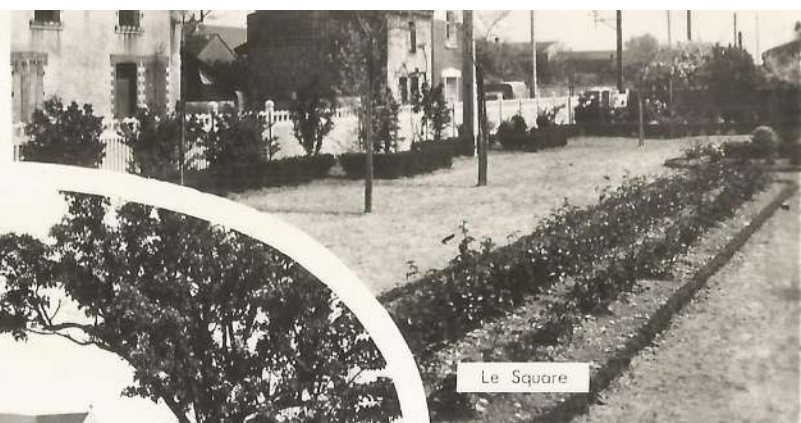
17 janvier 1946 Création de l'Amicale Laïque avec Henriette DOUAUD, DOUAUD et

06 1954 Pour son dévouement à l'école publique, les Palmes Académiques lui seront décernées au cours de la commémoration du centenaire de l'école publique de La Chevrolière.

21 juillet 1956 Décès à Passay



La Mairie et l'Ecole des Garçons



Le Square



Vue Générale



Place de la Croix et la Mairie



Le Monument aux Morts

LA CHEVROLIÈRE

31 LA CHEVROLIÈRE (Loire-Inf.) — Grande Rue — La Mairie



Collection F. Chapeau, Nantes

1975 - CE2/CM1 - Ecole couprie



1976 - CM1/CM2 - Ecole couprie



1989 - Grande section - Ecole couprie



Classe de maternelle E. Bérenger et non A. Couprie (elle ne figure pas dans la base de données...).







29. LA CHEVROLIERE (Loire-Inf) - La Mairie

Collection Mauvoisin







Evolution du nombre d'élèves dans l'établissement

(Source : Journal des Femmes d'après ministère de l'Éducation nationale)



Evolution du nombre d'élèves dans l'établissement



DENOMINATION DES ECOLES PUBLIQUES

Le 17 JUIN, Madame DELAGE, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale et Monsieur le Maire, dévoilaient successivement les plaques comportant les noms des 2 écoles :

1°) - **ECOLE A. COUPRIE** (Ecole primaire)

Adolphe COUPRIE, alors Maire de la Commune et son Conseil Municipal décidèrent le 6 FEVRIER 1853, de construire une Mairie et ce qu'il était convenu d'appeler "une Maison d'école".

Le 13 NOVEMBRE 1853, le Conseil vote la vente de parcelles situées "sur le côté Nord de la route n° 3" et des autres parcelles situées près du village de Tréjet pour créer les ressources financières nécessaires à la réalisation du projet en demandant au Département et à l'Etat de venir en aide à la Commune par une subvention à la hauteur du déficit.



2°) - **ECOLE E. BERANGER** (Ecole maternelle)

Edouard BERANGER était artisan cordonnier au village de Passay où les habitants l'appelaient familièrement "le Cordonnier". Edouard BERANGER était un fervent défenseur de l'école publique pour laquelle il a beaucoup donné.

En effet, il a été le premier à organiser des sorties au bord de la mer pour les enfants mais aussi pour les parents, créant ainsi un tissu autour de l'école. Ce tissu deviendra plus tard : l'Amicale Laïque.

Pour son dévouement les Palmes Académiques lui seront décernées en 1954 au cours de la commémoration du centenaire de l'école.

J. LHOMMELET

LES ECOLES PUBLIQUES

L'année scolaire 88/89 terminée il faut penser à la rentrée 89/90.

Les travaux demandés par la commission des bâtiments communaux ont tous été budgétés par le Conseil Municipal, il s'agit de :

- clôture entre l'Ecole E. BERANGER et la propriété voisine.
- clôture, peinture extérieure et installation d'un

chauffe-eau à l'école A. COUPRIE.

- Peinture extérieure des logements de fonction rue du Sacré Cœur.

D'autre part, il a été décidé d'allouer une subvention pour l'achat d'un photocopieur pour les 2 écoles ainsi qu'une provision pour l'acquisition de matériel pédagogique pour l'école E. BERANGER.

J. LHOMMELET

Ecole publique des filles



Mairie école





Ecole publique La Chevrolière – Dates importantes

10 09 1980 Le Conseil Municipal décide la construction d'un groupe scolaire maternel public.

Rentrée 1982 Ouverture du groupe scolaire maternel public.

07 06 1984 Le Conseil Municipal, suite à l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle, décide, étant donné le peu de temps disponible, l'implantation d'un groupe de 2 classes dites "mobiles" ou préfabriquées dans l'enceinte de l'école.

26 01 1989 Le Conseil Municipal décide de dénommer les deux écoles publiques.

Groupe scolaire primaire : Adolphe COUPRIE

Groupe scolaire maternel : Edouard BÉRANGER

BÉRANGER Edouard Joseph Jean Marie

31 janvier 1882 Naissance à Passay, Fils de Jean Marie BÉRANGER, charpentier, et de Marie MÉTAYER sans profession

Edouard BÉRANGER était un fervent défenseur de l'école publique. Il a été le premier à organiser de nombreuses activités et voyages (sorties à la mer) pour les enfants des écoles publiques mais aussi pour leurs parents. Par ailleurs, il a œuvré au sein d'une association qui deviendra plus tard l'Amicale Laïque.

06 1954 Pour son dévouement à l'école publique, les Palmes Académiques lui seront décernées au cours de la commémoration du centenaire de l'école publique de La Chevrolière.

21 juillet 1956 Décès à Passay